Valable pour les articles ci-dessous pendant 12 mois. À conserver avec preuve d'achat.

<u>Références</u>

Ticket de caisse: 1 007 456

Certificat de garantie

Description	Réf. OX	Réf. ext.	Remarque	Date	Prix
				Total	0 €

Nous vous remercions pour votre confiance envers Oxfam-Solidarité. Votre choix informatique vous permettra d'économiser votre porte-monnaie; de mieux respecter l'environnement, mais aussi de contribuer au financement des projets Oxfam dans les pays du Sud. Le matériel acheté a été complètement vérifié dans nos ateliers informatiques.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acquéreur accepte ce produit dans l'état où il se trouve au moment de l'achat et suit les conditions ci-dessous:

- Oxfam-Solidarité a.s.b.l. donne une garantie d'un an à partir de la date d'achat. Les cartouches d'encre des imprimantes, les batteries et autres biens de consommation sont exclus de la garantie.
- Oxfam Solidarité a.s.b.l. n'est pas responsable du fonctionnement des périphériques éventuellement installés, à l'exception des périphériques fournis au moment de l'achat.
- Les appareils techniquement défectueux sont réparés ou échangés pendant la période de garantie dans le magasin d'achat après présentation de la preuve d'achat originale.
- En cas de défectuosité du système d'exploitation non imputable à une mauvaise utilisation par l'acheteur, Oxfam reinstallera les logiciels comme présents à l'achat.
- Oxfam-Solidarité a.s.b.l n'est jamais responsable de la perte ou de l'endommagement des données.

La garantie ne s'applique pas:

- o si l'appareil a été ouvert ou
- o dans le cas d'une utilisation non conforme de l'ordinateur, un mauvais entretien ou une révision, un remodelage, une réparation (méme partielle) ou un demontage par des personnes étrangères à Oxfam-Solidanté a.s.b.l. La garantie ne joue pas non plus lorsque les dommages sont la conséquence du raccordement de l'appareil dans un environnement qui ne répond pas aux spécifications techniques (température, humidité, milieu corrosif ou poussiéreux, variation des tensions electriques)

L'acquéreur est informé du fait que tout produit informatique non fonctionnel est un produit « dangereux » qui devra être éliminé selon les règles en vigueur dans la région. Une fois hors d'usage, ce matériel informatique devra donc être déposé dans la déchetterie communale.

Le droit applicable et les tribunaux compétents -le droit belge est d'application. En cas de litige, les tribunaux judiciaires de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls habilités à prendre acte de ce litige.

RGPE

L'entrée en vigueur le 25 mai 2018 de la nouvelle directive relative aux données personnelles, nous oblige à obtenir votre consentement pour l'enregistrement de vos coordonnées dans nos système informatique. Sans accord de votre part, aucune information ne sera sauvegardée.

ComputerShop Ixelles

252, Chaussée d'Ixelles 1050 Bruxelles Tel: 02 647 48 51 computershop.ixelles@oxfam.org Document généré le 06/01/2024 11:27



Oxfam-Solidarité asbl

Rue des Quatres Vents 60 1080 1080 Bruxelles TVA: BE 408.643.875 https://oxfambelgique.be/